

## **RAPPORT N°18 : PIG DÉPARTEMENTAL « HABITER MIEUX » ET OPAH ru MULTISITES DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT**

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 portant sur la mise en œuvre de la politique habitat sur le territoire d'Ambert Livradois Forez ;

Vu la délibération n°7 en date du 4 février 2021 portant sur le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU multisites ;

Vu la délibération n° 8 en date du 4 février 2021 portant sur le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux » ;

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée de déléguer au Président la notification et l'attribution des aides complémentaires octroyées aux propriétaires occupants dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » et auprès des propriétaires occupants, locataires et propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH RU. Le Président fera état des dossiers notifiés au bureau communautaire.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé

- d'accepter de déléguer à M. le Président la notification et l'attribution des aides complémentaires dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » et de l'OPAH-ru multisites ;
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.